

# Colloque « Ordre et désordre », mardi 23 mai 2017, amphithéâtre D

Organisé par l'Association Montpelliéraine des Jeunes Historiens du Droit



**9h00 – Ouverture :** Mme le Doyen Marie-Élisabeth ANDRÉ ; Pr. Jérôme ROUX, directeur de l'École doctorale

**9h15 – Propos introductifs :** Pr. Jean-Marie CARBASSE, professeur honoraire

## La remise en cause de l'ordre ancien

Présidence de séance : Jean-Marie CARBASSE

**9h30 – Sylvain FOURNIER :** « L'ordre de succession à la couronne de France. Autour des droits du Cardinal de Bourbon »

**10h00 – Charlotte BROUSSY :** « Evolution de l'ordre juridictionnel et désordre religieux en Rouergue : le témoignage fourni par Jean de Colonges entre 1561 et 1587 »

10h30 – Pause

**10h45 – Maël SUCHON :** « Désordre religieux et institutionnel en Vivarais au XVI<sup>e</sup> siècle : les Etats Protestants du Vivarais (1562-1595) »

**11h15 – Déniz DIKME :** « Ordre impériale et 'réorganisation' au XIX<sup>e</sup> siècle ottoman »

11h45 – Questions puis pause déjeuner

## La protection de l'ordre nouveau

Présidence de séance : Pascal VIELFAURE

**14h00 – Loïc SEEBERGER :** « Ordre et maintien de l'ordre dans une Europe en guerre : l'exemple de la Gendarmerie française d'Espagne (1809-1814) »

**14h30 – Andréa SAINT-JEAN :** « Le maintien de l'ordre dans l'Hérault : la répression des délits séditieux aux premiers jours de la Restauration »

**15h00 – Augustin BERTHOUT :** « La défense de l'ordre constitutionnel libéral et démocratique allemand et l'interdiction des partis politiques »

15h30 – Questions puis pause

## Le perfectionnement de l'ordre nouveau

Présidence de séance : Jean-Luc CORONEL DE BOISSEZON

**16h00 – Léo RAVAUX :** « Joseph Charmont (1859-1922) et le *droit naturel à contenu variable* ou comment l'Ordre peut-il être en mouvement ? »

**16h30 – Mélissa BOUCHARD :** « Les abus de constitution de partie civile et la nécessité de remettre de l'ordre dans l'instruction en matière criminelle. La loi du 2 juillet 1931 »

**17h00 – Élodie CRÉTEAU :** « La détermination de l'ordre des décès. De l'admission de la théorie des comourants à son rejet »

17h30 – Questions puis clôture du colloque